

Compte citoyen

Pour pouvoir vous inscrire aux activités municipales, il faut au préalable créer un compte citoyen.

Pour créer votre compte citoyen, complétez les différents documents ci-dessous et transmettez-les au service en relation avec l'activité demandée.

- > La fiche famille : [ici](#).
- > La fiche individuelle : [ici](#).
- > Le mandat SEPA, si vous faites le choix du prélèvement automatique : [ici](#).

L'inscription aux activités municipales induit l'acceptation du règlement de fonctionnement [ici](#).



Hôtel de ville

Allée du
Bois
d'Ariste
64230
Lescar
05 59 81
57 00

HORAIRES

:
Lundi au
Vendredi
de 8h30 à
12h et de
13h30 à
17h